

**Note de synthèse
Indications de correction
DEEA 2^e catégorie**

2021

Présentation du sujet

Le sujet s'inscrit dans l'actualité par deux principaux enjeux : le développement de l'offre publique de formation préparatoire aux écoles supérieures d'art et de design publiques et l'accroissement de l'attractivité de l'enseignement supérieur en France pour les étudiants étrangers.

Les candidats aux concours d'entrées des écoles supérieures d'art et de design publiques en France passent de plus en plus systématiquement par une école préparatoire avant de réussir le concours. Pourtant les formations préparatoires publiques sont encore peu nombreuses, une vingtaine, pour plus du double de formations privées. Ce constat indique un écart entre la recherche affirmée d'une répartition équitable des formations préparatoires publiques sur le territoire national et l'offre disponible. Par ailleurs certaines parties du territoire national sont particulièrement démunies, ce qui accroît les inégalités en fonction de la situation géographique. L'ouverture d'une classe préparatoire aux écoles supérieures d'art et de design publiques peut constituer une opportunité de développement – de ses formations, de son réseau, de son rayonnement – pour une école d'art municipale.

Comme en témoigne le programme « Bienvenue en France », l'ambition de la France est d'accroître l'attractivité de ses formations d'enseignement supérieur. Aujourd'hui au 4^e rang mondial parmi les pays de destination des étudiants étrangers, la France est talonnée par d'autres pays. Accueillir des étudiants étrangers est aussi pour la France et ses territoires, une source de richesses immédiates, de prospérité économique et d'influence diplomatique à long terme.

Analyse de la mise en situation du dossier

À l'aide du dossier, les candidat.e.s doivent établir les démarches nécessaires et les différentes étapes indispensables à l'ouverture d'une formation préparatoire aux écoles supérieures d'art et de design publiques

En témoignant de leur esprit de synthèse, les candidat.e.s doivent notamment veiller à inscrire le projet dans le cadre légal

à hiérarchiser les étapes de mise en œuvre de la formation et de son agrément

à identifier les atouts du projet

Le candidat montre sa capacité à planifier et à prendre la mesure de toutes les démarches de courts, moyen et long terme nécessaires à la mise en œuvre d'un projet de cette nature

Le document « Bienvenue en France » n'est destiné qu'à situer l'offre d'enseignement dans un contexte et permettre d'identifier les paramètres/indicateurs à prendre en compte pour l'accueil des étudiants étrangers. Il ne peut s'agir de candidater pour adhérer à ce programme.

Éléments de correction

Plan détaillé

Introduction

Un contexte national et international

Une répartition équitable sur le territoire national

Accroître l'attractivité de l'enseignement supérieur en France pour les étudiants étrangers

Opportunité de renforcer la position de l'école à l'échelle nationale et internationale par l'ouverture d'une classe préparatoire internationale d'art et de design

1. Définition de l'offre pédagogique

1.1 Les enseignements

Éléments de définition d'une classe préparatoire au concours d'entrée des écoles supérieures d'art et de design en France. Une offre exigeante. Approche diversifiée de l'enseignement des arts plastiques – former aux divers modes d'expression plastique. Permettre l'épanouissement de la personnalité artistique de l'étudiant. Cultiver des formes diversifiées de pédagogie (cours, workshops, voyages d'étude...)
Définir les objectifs pédagogiques : formation art et design, cours d'histoire générale des arts et ressources documentaires.

Constitution d'une équipe : responsable pédagogique et enseignants (taux d'encadrement)

Constitution d'un conseil pédagogique ou instance similaire

1.2 L'organisation pédagogique (scolarité)

Définir les modalités de sélection des élèves (recrutement d'au moins quinze étudiants)

Définir des tarifs modulés sur critères sociaux, en favorisant l'égalité des chances

Rythme universitaire de 32 semaines de cours, et 25 heures de cours hebdomadaire
Permettre aux étudiants d'achever des études secondaires. Délivrer une attestation de fin d'études

Définir un règlement intérieur

Suivi des élèves en amont et en aval. Liste des concours présentés par les étudiants, réussite et établissements choisis

Organisation de Journées Portes Ouvertes

1.3 Les moyens

La formation devra disposer de locaux dédiés et adaptés aux pratiques d'ateliers

La formation devra permettre un accès des élèves à un espace de documentation dédié – ou en partenariat avec les bibliothèques municipales – et à des ressources documentaires, ainsi qu'à des équipements multimédias.

Il sera nécessaire de mettre en place un site Internet ou au moins une page de présentation de la formation

Réaliser l'édition d'une plaquette et d'un livret de l'étudiant (règlement intérieur...)

2. L'inscription nationale les démarches et étapes, le calendrier

2.1 L'agrément du Ministère de la culture et le label

L'agrément ne peut être obtenu avant une première année de fonctionnement. Les conditions d'obtention doivent donc être anticipées dans la mise en œuvre de la formation. Rétroplanning de la demande d'agrément (transmission au préfet de région – vérification du dossier par la DRAC (1 mois) – transmission par le préfet au

Ministère de la culture avec avis d'opportunité motivé – le Ministère répond (4 mois) – arrêté publié au BO – Agrément 5 ans.
Nécessité de joindre un Budget détaillé de la formation (dépenses) et Frais d'inscription (recettes)

2.2 La candidature à l'APPÉA

Un processus qui comprend plusieurs étapes et doit être anticipé

2.3 Partenariat universitaire

Afin de permettre aux étudiants d'achever des études secondaires, nécessité de s'assurer que les crédits attribués seront reconnus par l'établissement universitaire le plus proche.

2.4 Partenariat avec des établissements culturels du territoire

Établir un ou des partenariats avec des établissements culturels locaux (centre d'art, musées, bibliothèques...) afin de permettre aux élèves de développer leurs connaissances en histoire générale des arts et leur facilité l'accès au contact d'œuvres, enrichir leur culture d'une pratique du spectateur

3. L'inscription internationale

3.1 Le label « bienvenue en France » indique des paramètres à considérer pour assurer l'attractivité de la formation auprès des étudiants étrangers et faciliter leur scolarité